



Lyon le 3 février 2021

Mesdames et Messieurs les Doyens des facultés
de médecine, d'odontologie et de pharmacie.

Mesdames et Messieurs les Doyens,

L'Université Lyon I, conformément aux nouvelles dispositions en vigueur, procédera cette année à l'organisation pour son seul bénéficiaire de la procédure prévue par l'arrêté du 24 mars 2017 modifié en vue d'une admission en deuxième ou troisième année d'études médicales, odontologiques, pharmaceutiques ou de sage-femme. En effet, désormais, chaque université est son propre centre d'examen.

Par ailleurs, la procédure dite « droit au remords » a été abrogée par l'arrêté du 4 novembre 2019. Les étudiants souhaitant changer de filière au titre des passerelles candidatent désormais selon la procédure prévue par l'arrêté du 24 mars 2017 modifié.

Vous trouverez ci-joint la note relative à l'organisation de la procédure d'accès direct pour l'année 2021.

Le calendrier est le suivant :

Lundi 15 mars 2021	Date limite de dépôt des dossiers des candidats dans votre composante (UFR d'accueil) – le cachet de la poste faisant foi
Mercredi 31 mars 2021	Date limite d'envoi : <ul style="list-style-type: none">- des dossiers par les UFR par courrier interne- du tableau récapitulatif des candidats (par courrier interne et par mail) à la scolarité commune organisatrice du concours – centre d'examen Lyon 1 pour l'ensemble des UFR MMOP de Lyon 1.
Vendredi 7 mai 2021	Jury d'admissibilité
Lundi 14 juin 2021 Mardi 15 juin 2021 Mercredi 16 juin 2021	Jury d'admission

Je vous remercie pour votre collaboration dans le bon déroulement de cette campagne d'admission.

Je vous prie d'agréer, Mesdames, Messieurs les Doyens l'expression de mes cordiales salutations

Le Président du CCEM,

Carole BURILLON

